



OM TRANS

Commissionnaire en douane agréé

GUIDE PRATIQUE

INCOTERMS® 2020

Comprendre les 11 règles du commerce international
et leur impact sur vos opérations d'import-export

Frais · Risques · Formalités : qui fait quoi, à quel moment ?

www.omtrans.com · contact@omtrans.com · +213 23 80 40 27

Alger (Siège) · Béjaïa — Agréé par les Douanes algériennes depuis 1999

COMPRENDRE

Que sont les Incoterms® ?

Les Incoterms® (International Commercial Terms) sont des règles publiées par la Chambre de Commerce Internationale (ICC). Elles définissent, en trois lettres, la répartition des frais, des risques et des formalités entre le vendeur et l'acheteur dans une vente internationale. La version en vigueur est celle de 2020, qui compte 11 règles.

Les Incoterms DÉFINISSENT

- ✓ Le point de livraison de la marchandise
- ✓ Le transfert des risques (vol, perte, casse)
- ✓ La répartition des frais de transport
- ✓ Qui réalise les formalités douanières
- ✓ Qui souscrit l'assurance

Ils NE règlent PAS

- ✗ Le transfert de propriété
- ✗ Le prix et les modalités de paiement
- ✗ La loi applicable au contrat
- ✗ Les recours en cas de litige commercial

Deux familles de règles

1. Tous modes de transport

EXW · FCA · CPT · CIP · DAP · DPU · DDP — route, air, rail, mer, ou combinaison.

2. Transport maritime et fluvial uniquement

FAS · FOB · CFR · CIF — marchandises remises le long ou à bord d'un navire.

Bon réflexe : pour un conteneur, préférez FCA / CPT plutôt que FOB / CFR, car le risque y est mal défini une fois la boîte remise au terminal.

MÉTHODE

Comment lire un Incoterm

Un Incoterm s'écrit toujours suivi d'un lieu précis et de la version. Le lieu indiqué change tout : c'est lui qui fixe le point exact où les frais et les risques basculent.

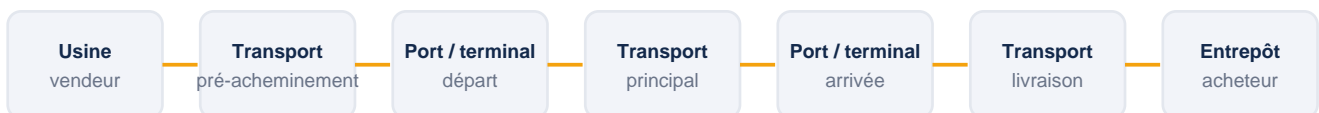
FOB Port d'Alger Incoterms® 2020

règle + lieu convenu + version

Risque et frais : deux points distincts

Dans les règles en C (CPT, CIP, CFR, CIF), le vendeur paie le transport jusqu'à destination, mais le risque est transféré bien plus tôt — dès la remise au transporteur ou le chargement à bord. C'est le piège le plus fréquent : payer le transport ne veut pas dire supporter le risque pendant ce transport.

La chaîne logistique, étape par étape



Selon l'Incoterm choisi :

EXW transfère tout dès l'usine du vendeur · FOB/FCA basculent au départ · les règles en C déplacent les frais jusqu'à l'arrivée mais pas le risque · DAP/DPU/DDP portent le risque jusqu'au lieu de destination de l'acheteur.

Les 7 règles multimodales

EXW

Incoterms® 2020

À l'usine

Ex Works

Le vendeur met la marchandise à disposition dans ses propres locaux (usine, entrepôt). C'est l'obligation minimale du vendeur.

Livraison Locaux du vendeur, marchandise non chargée.

Transfert du risque Dès la mise à disposition dans les locaux du vendeur.

Dédouanement export À la charge de l'acheteur.

À retenir Tout pèse sur l'acheteur. Peu adapté à un importateur algérien qui ne maîtrise pas l'export au départ.

■ Frais à la charge du vendeur ● Transfert du risque



FCA

Incoterms® 2020

Franco transporteur

Free Carrier

Le vendeur remet la marchandise dédouanée à l'export au transporteur désigné par l'acheteur, en un lieu convenu.

Livraison Au transporteur, dans les locaux du vendeur ou un autre lieu convenu.

Transfert du risque À la remise au premier transporteur.

Dédouanement export À la charge du vendeur.

À retenir La règle la plus souple et la plus moderne, recommandée pour le conteneur (option connaissance « à bord » depuis 2020).

■ Frais à la charge du vendeur ● Transfert du risque



CPT

Incoterms® 2020

Port payé jusqu'à

Carriage Paid To

Le vendeur paie le transport principal jusqu'au lieu de destination convenu, mais le risque est transféré bien avant.

Livraison À la remise au premier transporteur (≠ destination).

Transfert du risque Dès la remise au premier transporteur, même si le vendeur paie jusqu'au bout.

Assurance Aucune obligation.

À retenir Attention au décalage : le vendeur paie le transport jusqu'à destination mais ne supporte plus le risque pendant ce trajet.

■ Frais à la charge du vendeur ● Transfert du risque



FOB

Incoterms® 2020

Franco à bord

Free On Board

Le vendeur livre la marchandise à bord du navire désigné par l'acheteur. La règle la plus utilisée à l'import en Algérie.

Livraison À bord du navire, au port d'embarquement.

Transfert du risque Une fois la marchandise à bord du navire.

Transport principal Réservé et payé par l'acheteur.

À retenir Très courant. La valeur FOB sert de base, à laquelle on ajoute fret et assurance pour obtenir la valeur en douane.



CFR

Incoterms® 2020

Coût et fret

Cost and Freight

Le vendeur paie le fret maritime jusqu'au port de destination, mais le risque passe dès le chargement à bord.

Livraison À bord du navire, au port d'embarquement.

Transfert du risque Une fois la marchandise à bord, au départ (≠ port d'arrivée).

Assurance Aucune obligation.

À retenir Le vendeur paie le fret jusqu'au port d'arrivée mais ne couvre pas le risque pendant la traversée.



CIF

Incoterms® 2020

Coût, assurance et fret

Cost, Insurance and Freight

Identique à CFR, plus une assurance maritime souscrite par le vendeur (couverture minimale).

Livraison À bord du navire, au port d'embarquement.

Transfert du risque Une fois la marchandise à bord, au départ.

Assurance Obligatoire, niveau minimal (clauses ICC C).

À retenir Non utilisé à l'import en Algérie (assurance obligatoirement locale) : on achète en CFR puis on assure auprès d'une compagnie algérienne.



SYNTHÈSE

Tableau récapitulatif des responsabilités

V = à la charge du Vendeur · A = à la charge de l'Acheteur · — = aucune obligation.

Règle	Dédouan. export	Transport principal	Assurance	Dédouan. import
EXW	A	A	—	A
FCA	V	A	—	A
CPT	V	V	—	A
CIP	V	V	V	A
DAP	V	V	—	A
DPU	V	V	—	A
DDP	V	V	—	V
— maritime / fluvial uniquement —				
FAS	V	A	—	A
FOB	V	A	—	A
CFR	V	V	—	A
CIF	V	V	V	A

Cas particulier DPU : c'est la seule règle où le vendeur décharge la marchandise à destination. Pour CIP l'assurance est étendue (clauses A), pour CIF elle reste minimale (clauses C).

Incoterms & valeur en douane

En Algérie, la valeur en douane à l'importation est en principe la valeur CIF : prix de la marchandise + fret + assurance jusqu'au point d'entrée sur le territoire (conformément à l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane). L'Incoterm choisi détermine ce qui est déjà compris dans la facture et ce qu'il faut y ajouter pour reconstituer cette valeur.

Achat FOB Ajouter le fret + l'assurance locale pour obtenir la valeur CIF déclarée.

Achat CFR Le fret est inclus ; ajouter l'assurance souscrite en Algérie.

Achat CPT Transport inclus jusqu'au lieu convenu ; ajouter l'assurance locale.

Achat EXW Ajouter pré-acheminement, manutention, fret et assurance locale.

Recommandations pour un importateur algérien

- Assurance obligatoirement locale : la réglementation algérienne impose d'assurer les marchandises importées auprès d'une compagnie établie en Algérie. Le CIF et le CIP (assurance souscrite à l'étranger) ne sont donc pas pratiqués.
- Achetez plutôt en CFR (maritime) ou CPT (multimodal), puis souscrivez l'assurance auprès d'un assureur algérien.
- Évitez DDP : un fournisseur étranger maîtrise rarement le dédouanement et la fiscalité algériens.
- EXW reporte sur vous l'export du pays de départ : à n'accepter qu'avec un correspondant sur place.
- Déclarez l'Incoterm exact et le lieu convenu : ils conditionnent le calcul des droits et taxes.



OM TRANS

Un doute sur l'Incoterm à choisir ?

Le choix de l'Incoterm engage vos coûts, vos risques et le montant de vos droits de douane. Nos déclarants vous conseillent la règle la mieux adaptée à chaque opération, avant même la commande.

Bureau d'Alger (Siège)

Mall Commercial et d'Affaires Mohammadia,
7e étage, bureau n° 1261 — RN 24, 16058
Mohammadia, Alger

+213 23 80 40 27

Bureau de Béjaïa

03 Rue des Frères Kara, Bât. A, 2e étage, El
Qods — Béjaïa

+213 44 20 12 27

contact@omtrans.com

www.omtrans.com

Commissionnaire en douane agréé n° 99376 — depuis 1999